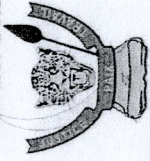


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 098/2023

A LA SOCIETE RANDY MOTORS

Après avoir reçu le contrat n° 7740/BCECO/DG/DPM/OKM-JMT/2022/MF, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains douze mille huit cent trente cinq (USD 12 835 ) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-quatre centimes (USD 89,84).

Fait à Kinshasa, le 15/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA  
Directeur Général a.i

